



# PARCOURS DE FORMATION PERMIS B

*Le candidat au centre du dispositif !*



## EVALUATION DE PRE-ADMISSION : Identification des freins et individualisation de la formation

Examen de la situation de la personne :

- Ses capacités d'engagement et financières
- Repérage des freins en amont de la formation.
- Tarification de la formation



Une évaluation en conduite par les ECSR peut être demandée pour vérifier la faisabilité du projet, notamment en cas de gros volume d'heures

Le projet peut être réaménagé (boite automatique, AM...) en fonction du bilan.

## DEBUT DE LA FORMATION AU CODE DE LA ROUTE



Signature de devis, du contrat, financement du forfait code à minima, remise des documents pédagogiques et codes d'accès en ligne.

Mise en place d'un parcours d'apprentissage progressif et adapté aux capacités du candidat

Encouragements et remobilisation si nécessaire

Préparation et accompagnement à l'examen du code de la route

## COMMISSION D'ATTRIBUTION



En équipe pluridisciplinaire,

Proposition d'un projet adapté aux capacités de la personne et d'un parcours individualisé.

Validation de l'entrée en formation.



## FORMATION A LA CONDUITE

Uniquement après la réussite au code

Evaluation et formation sur chacune des quatre compétences à acquérir en conduite.

En cas de difficultés particulières d'apprentissage ou lorsque l'ECSR détecte des ralentissements dans le parcours pédagogique, il sollicite une évaluation tripartite.



## EVALUATION TRI-PARTITE EN CONDUITE (autant de fois que nécessaire)

Sur une heure de conduite avec l'ECSR et le candidat, le TS présent évalue la pédagogie et propose des pistes d'adaptation de la formation.

Un nouveau devis est soumis au candidat pour mener à bien son projet

## PREPARATION A L'EXAMEN PRATIQUE



Entre 3 et 5 semaines avant, l'ECSR référent sollicite une place d'examen et le nombre d'heures à prévoir pour sa réussite.

l'ECSR référent sollicite 1 à 2 examens blancs en présence du TS et/ou d'un membre de la famille du candidat afin de le mettre en conditions d'examen.

## PASSAGE DE L'EXAMEN PRATIQUE



Une fois l'examen passé :

- Réussite : orientation vers le TS pour travail sur l'acquisition d'un véhicule
- Echec : retour à la préparation de l'examen.



## BILAN ET ENQUETE DE SATISFACTION

Remise du A, informations nécessaires au post permis, et demande de réponse à l'enquête de satisfaction.



SERVICE MOBILITE SAUVEGARDE  
05 33 95 00 36

[mobilite@sauve-garde.fr](mailto:mobilite@sauve-garde.fr)

